

Une Stratégie nationale pour l'Artisanat et le Commerce de proximité

Publication : 14 octobre 2019

Stratégie nationale pour l'Artisanat et le Commerce de proximité

Octobre 2019



A l'occasion de la 4^{ème} édition des Rendez-vous de l'Artisanat, qui s'est tenue le vendredi 11 octobre 2019 à Chartres dans le cadre des Artisanales de Chartres, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a dévoilé la "**Stratégie nationale pour l'Artisanat et le Commerce de proximité**".

Depuis le début du quinquennat, le Gouvernement accorde une attention particulière aux secteurs de l'artisanat et du commerce de proximité qui représentent une part importante de l'économie française, avec près de 2 millions d'entreprises.

Un certain nombre de mesures ont ainsi été adoptées ces deux dernières années pour faciliter le travail des artisans et des commerçants, et le développement de leur activité grâce aux ordonnances Travail de septembre 2017, ou encore grâce aux simplifications permises par la loi PACTE du 22 mai 2019.

Il s'agit désormais d'aller plus loin et la Stratégie nationale présentée aujourd'hui est destinée à poser le cadre d'un accompagnement novateur et durable de l'Etat au bénéfice des professionnels de l'artisanat et du commerce de proximité afin de s'adapter aux enjeux actuels, au premier rang desquels figurent les transitions numérique et écologique. L'objectif est également d'accélérer leur développement et de faire de l'administration un partenaire à leur service.

Cinq objectifs ont été définis :

- Améliorer le financement des TPE et aider l'entrepreneur à choisir le statut le plus adapté,
- Faciliter la transition numérique,
- Simplifier les procédures,
- Accompagner la transition énergétique et écologique,
- Promouvoir le commerce de proximité et l'artisanat dans les territoires.

La mise en œuvre de cette Stratégie pour l'Artisanat et le Commerce de proximité s'inscrit dans la durée, dans le cadre d'un dialogue constant avec les organisations professionnelles, les collectivités territoriales et les chambres consulaires. Ces dernières, CMA France et CCI France, auront un rôle important à jouer dans sa mise en œuvre : chaque entreprise, où qu'elle se trouve sur le territoire, doit avoir une réponse à ses interrogations et être accompagnée en fonction de ses besoins, que ce soit pour se développer ou faire face à de nouveaux enjeux.

[Téléchargez le communiqué de presse](#) (PDF - 115 Ko)

[Téléchargez le dossier de presse](#) (PDF - 115 Ko)

Source : DGE